

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20241219-2024-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2025

Publication : 02/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 19 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Romain BRETTE, Mariane DOMEZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT, Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN, Alain GOURLAND donne procuration à Nathalie LEBOUC, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Jean-Louis ROBERT, Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER

**Absents et excusés :**

Philippe EGG, Emma LEON, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-122  
Accord sur le projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de  
La Tour d'Aigues 49 place Jean Jaurès**

Rapporteur : Robert TCHOBDRONOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018, notamment son article 14 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB ;

Vu la demande de la commune de La Tour d'Aigues en date du 06 novembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

En 2018, la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur de village, la commune de La Tour d'Aigues sollicite la communauté de communes en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°301, d'une surface cadastrale de 38 mètres carrés, sise 49 place Jean Jaurès, 84240 La Tour d'Aigues.  
Cette acquisition se fera par l'EPF PACA dans le cadre de la convention « multi sites ».

Le montant proposé par l'EPF PACA est de 215 000 euros.

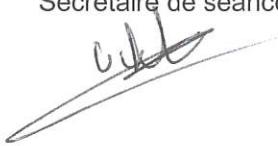
Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB), sur l'acquisition de la parcelle section H n°301, d'une surface cadastrale de 38 mètres carrés, sise 49 place Jean Jaurès, 84240 La Tour d'Aigues, pour un montant de 215 000 euros ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix Pour.

Bernadette Vitale  
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch  
Président

